

COMMUNE DE SAINT-PONT**SESSION ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2017**

Convocations en date du 27 mars 2017

Présents : Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE, M. André BONNELYE, M. Christophe DILON, M. Raymond MOULIN, M. Nicolas AUROUX, M. Patrick DUFOUR, Mme Christine MATHIAS, M. Jacky RAMBEAUD, M. Thierry SPAGNOLO, Mme Nelly VERGNE.

Pouvoir : Mme Caroline BARDOT à M. Thierry SPAGNOLO.

Absents excusés : M. Roland ARBOUSSET, Mme Maria BARTOLOMEU, Mme Marie-Claude QUESADA.

Secrétaire de séance : M. André BONNELYE.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 23 février 2017. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Compte rendu des commissions communales :

- Commission élections : s'est réunie le lundi 27 février et le lundi 27 mars. La liste électorale principale comprend 466 électeurs. En plus, pourront participer aux élections présidentielles 2 jeunes inscrits d'office et 1 pour les élections législatives. Les listes électorales complémentaires municipale et européenne comprennent chacune 2 électeurs. Ceux-ci ne peuvent voter que pour des élections municipales et européennes.
- Commission Finances : s'est réunie le lundi 20 mars à 19h, pour le bilan comptable 2016 et la préparation des budgets primitifs 2017. Cf. affaires financières.

3. Compte rendu des commissions intercommunales :

- Conseil d'école du RPI : réunion du 17 mars 2017. Mme LAPRUGNE a participé. Points évoqués : organisation du pôle maternelle d'Escurolles : conformité des bâtiments pour les tout-petits mais toujours des craintes et des incertitudes sur l'avenir du RPI ; préparation de la rentrée scolaire 2017/2018 ; budget du SIVOS 2017 et achat de matériel pour les tout-petits. Précision : la commune de St Pont restera membre du RPI d'Escurolles, même si elle quitte la Cté de Communes de St Pourçain Sioule Limagne pour rejoindre Vichy Communauté. Cela pourra cependant avoir une incidence sur le lieu des collégiens.
- SIVOM Sioule et Bouble : assemblée générale du 21 mars 2017. M. BONNELYE a participé à cette réunion. Points évoqués : préparation du budget 2017 ; devenir du château d'eau de St Pont, propriété du SIVOM, qui souhaite l'enlever.
- Conseils communautaires : réunions des 23 février et 30 mars 2017 : Mme CHAPUIS et Mme LAPRUGNE ont participé. La mise en place de la nouvelle organisation continue. Notre sortie sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire. Pour information, le conseil communautaire de Vichy Communauté a validé notre adhésion. Les communes membres de chaque communauté doivent délibérer et donner leur accord dans les 3 mois suivant cette décision. De plus, un rendez-vous est prévu avec les services financier et fiscal de Vichy Communauté pour une première étude des conséquences de l'adhésion.

Affaires Financières**4. Vote du Compte de Gestion du budget principal 2016 :**

Le compte de gestion du budget principal 2016 a été dressé par M. Eric ROUTARD, comptable de la commune. Il est en tout point identique avec notre comptabilité, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. **Approuvé à l'unanimité. Délibération n°01-2017 04 03/7.1.1.**

5. **Vote du Compte de Gestion du budget assainissement 2016 :**

Le compte de gestion du budget assainissement 2016 a été dressé par M. Eric ROUTARD, comptable de la commune. Il est en tout point identique avec notre comptabilité, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. **Approuvé à l'unanimité. Délibération n°02-2017 04 03/7.1.1.**

6. **Vote du Compte Administratif du budget principal 2016 :**

M. Raymond MOULIN est élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du CGCT. Mme Agnès CHAPUIS, Maire, sort de la salle. Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévues :	303 863.68 €
	Réalisées :	269 264.94 €
	Restes à réaliser :	27 959.00 €
Recettes	Prévues :	303 863.68 €
	Réalisées :	150 772.39 €
	Restes à réaliser :	39 966.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues :	572 208.31 €
	Réalisées :	344 593.24 €
Recettes	Prévues :	572 208.31 €
	Réalisées :	609 511.05 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-118 492.55 €
Fonctionnement :	264 917.81 €
Résultat global :	146 425.26 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes. **Délibération n°03-2017 04 03/7.1.1.**

7. **Vote du Compte Administratif du budget assainissement 2016 :**

M. Raymond MOULIN est élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du CGCT. Mme Agnès CHAPUIS, Maire, sort de la salle. Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévues :	44 738.77 €
	Réalisées :	12 296.10 €
	Reste à réaliser :	32 225.00 €
Recettes	Prévues :	44 738.77 €
	Réalisées :	26 598.40 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues :	59 571.37 €
	Réalisées :	18 344.47 €
Recettes	Prévues :	59 571.37 €
	Réalisées :	62 247.17 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	14 302.30 €
Fonctionnement :	43 902.70 €
Résultat global :	58 205.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes. **Délibération n°04-2017 04 03/7.1.1.**

Mme Agnès CHAPUIS, Maire, rentre dans la salle, et reprend la présidence de séance.

8. **Affectation du résultat 2016 budget principal :**

Considérant les résultats du compte administratif 2016 suivants :

- un excédent de fonctionnement de	98 764.50 €
------------------------------------	-------------

- un excédent reporté de	166 153.31 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	264 917.81 €
- un déficit d'investissement de	118 492.55€
- un excédent des restes à réaliser de	12 007.00 €
Soit un besoin de financement de	106 485.55 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCÉDENT	264 917.81 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	106 485.55 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	158 432.26 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	118 492.55 €

Délibération n°05/2017 04 03/7.1.1.

9. Affectation du résultat 2016 budget assainissement :

Considérant les résultats du compte administratif 2016 suivants :

- un excédent de fonctionnement de	16 417.33 €
- un excédent reporté de	27 485.37 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	43 902.70 €
- un excédent d'investissement de	14 302.30 €
- un déficit des restes à réaliser de	32 225.00 €
Soit un besoin de financement de	17 922.70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCÉDENT	43 902.70 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	17 922.70 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	25 980.00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	14 302.30 €

Délibération n°06/2017 04 03/7.1.2.

10. Vote des taux des taxes locales 2017 :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'année dernière, il a été décidé d'augmenter la CFE, ce qui a entraîné une augmentation de la taxe d'habitation. Il a alors été décidé de ne pas augmenter les taux en 2017. Cependant, du fait de la fusion des communautés de communes du Bassin de Gannat, du Pays St Pourçinois et de Sioule Collette et Double au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle entité créée, Saint Pourçain Sioule Limagne, est passée en fiscalité professionnelle unique. La commune ne percevra ainsi plus la CFE directement, le Conseil Municipal n'a donc plus compétence pour délibérer et fixer son taux. De plus, la Cté de communes percevra une partie de la taxe d'habitation à hauteur de 10.02 %. Le taux communal de la TH passe ainsi de 21.16% à 11.14%. Pour compenser ce transfert, la communauté de commune reversera à la commune l'attribution de compensation. La Commission communale « Finances » propose ainsi de ne pas changer les taux des taxes locales, et propose les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11.14%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 10.00 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 34.69 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2017 les taux des taxes locales comme énoncés ci-dessus. **Délibération n°07-2017 04 03/7.2.1.**

11. Attribution des subventions 2017 :

Pour rappel, la commission communale « relations extérieures » a mis en place une procédure de demande de subvention pour les associations locales. Cette année étant la 1^{ère} de mise en place, certaines associations n'ont pas pu répondre dans les temps. La commission communale « finances » propose d'attribuer les subventions comme suit : Association Communale de Chasse Agréée **150 €** / A.C.P.G.-C.A.T.M. **75 €** / Allier à Livre Ouvert **86,66 €** / Amicale des Pompiers d'Espinasse-Vozelle **75 €** / Centre Jean Perrin **50 €** / Club de l'Âge d'Or **200 €** / Saint-Pont Loisirs et Découverte **100 €** / Souvenir Français **75 €** / Tennis Club **450 €** / Les Ballons en Folie **100 €**.

De plus, la participation 2017 à l'Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier s'élève à 46 € par élève, il y a 3 élèves cette année, soit une participation de **138 €**. Enfin, comme chaque année, la commune participe, si demande, aux voyages organisés par le collège Joseph Hennequin. La commission « finances » propose d'inscrire **30 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations comme présenté ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2017 sur le compte 6574.

Délibération n°08-2017 04 03/7.5.2.

12. Tarifs communaux 2017 :

La Commission Communale « Finances » propose de ne pas modifier les tarifs communaux pour l'année 2017. Pour rappel, les tarifs de location de la salle polyvalente ont été approuvés lors du conseil municipal du 19 décembre 2016.

- Location de la salle polyvalente (pour rappel) : habitants de la commune, associations extérieures (avec habitant de Saint-Pont membre de l'association) ou propriétaires s'acquittant de la taxe sur le foncier bâti : **110 € / jour - 180 € (forfait week-end)** ; habitants ou associations extérieurs : **230 € / jour - 330 € (forfait week-end)** ; chauffage : **50 € / jour - le chauffage est obligatoire du 1^{er} octobre au 30 avril** ; Arrhes versés à la réservation : **110 €** ; Caution versée à la remise des clés : **220 €**

- Location du broyeur : **50 € / heure**
- Photocopie : **0,15 € / copie**
- Columbarium : 7 cases : 15 ans **80 € / l'unité** - 30 ans **160 € / l'unité** - 50 ans **230 € / l'unité** ; 1 cavurne : durée perpétuelle **230 € / l'unité** - emplacement cavurne : durée perpétuelle **100 €**
- Concession cimetièrre : 1 concession simple perpétuelle **100 €** - 1 concession double perpétuelle **200 €**
- Encart publicitaire pour bulletin municipal : encart 9 x 4 : **40 €** - encart 9 x 9 : **80 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de la commission et fixe les tarifs comme indiqué ci-dessus. **Délibération n°09-2017 04 03/7.1.3.**

13. Vote du budget primitif 2017 :

Les chapitres du budget sont présentés. Concernant le chapitre 012 charges de personnel, le budget a été augmenté, d'une part du fait que le contrat aidé de l'agent d'entretien ne pourra pas être renouvelé en septembre, que cet agent passera en CDD, et que la commission a provisionné une éventuelle augmentation des heures, d'autre part, la commission a provisionné pour un contrat complémentaire pour le secrétariat de mairie, à temps non complet, du fait de l'augmentation de la charge de travail.

Sur proposition de la commission communale « Finances », le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour l'exercice 2017 le Budget Primitif – Commune – qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	561 355.26 €
Recettes	561 355.26 €

Section d'investissement :

Dépenses	341 398.81 €
Recettes	341 398.81 €

Délibération n°10-2017 04 03/7.1.1.

14. Redevance de l'assainissement 2017 :

La Commission Communale « Finances » propose de ne pas modifier les tarifs de la redevance de l'assainissement pour l'année 2017. La redevance pollution et réseaux de collecte s'élève pour l'année 2017 à 0.180 € / m³.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2017 comme suit :

- droit fixe	15 €
- droit proportionnel au volume d'eau consommée	0,90 € / m³
- taux de la redevance pollution et réseaux de collecte	0,180 € / m³.

Délibération n°11-2017 04 03/7.1.3.

15. Participation à l'assainissement collectif 2017 :

La Commission Communale « Finances » propose de ne pas modifier le tarif de la participation à l'assainissement collectif pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe la participation à l'assainissement collectif pour l'année 2017 à **2 200 €**.

Délibération n°12-2017 04 03/7.1.3.

16. Droit de raccordement 2017 :

La Commission Communale « Finances » propose de ne pas modifier la participation des particuliers aux frais de raccordement au tout à l'égout pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe ce droit de raccordement pour l'année 2017 à **460 € HT soit 552 € TTC (TVA applicable au 1^{er} janvier 2017 au taux de 20%)**.

Délibération n°13-2017 04 03/7.1.3

17. Vote du budget assainissement 2017 :

Sur proposition de la commission communale « Finances », le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour l'exercice 2017 le Budget Primitif – Assainissement – qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	63 155.00 €
Recettes	63 155.00 €

Section d'investissement :

Dépenses	52 930.00 €
Recettes	52 930.00 €

Délibération n°14-2017 04 03/7.1.2.

Affaires Ressources Humaines

Néant.

Affaires Générales

18. SDE 03 : groupement de commande « acheminement et fourniture d'électricité » :

Mme le Maire rappelle que le SDE 03 avait proposé un marché d'achat groupé d'électricité auquel le Conseil Municipal avait souhaité participer. Cependant, il fallait un minimum en tarification C5 hors éclairage public, une consommation de plus de 36 KVa (kilovoltampère = puissance active). A partir du 1^{er} janvier 2018, et pour une durée de un an, la commune peut désormais adhérer à ce groupement d'achat malgré le minimum de consommation. A ce jour, le SDE 03 demande au Conseil Municipal de délibérer afin de signer la convention du groupement d'achat, et lui permettre de choisir un fournisseur sur le marché au meilleur prix et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par l'opérateur historique. Mme le Maire invite le Conseil Municipal à voter afin d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour les achats d'électricité en tarification C5 hors éclairage public, en conservant l'exécution comptable selon l'article 4.4.1.

Le Conseil Municipal, à 1 abstention et 11 voix pour, approuve la proposition de Mme le Maire, accepte d'adhérer au groupement de commande et autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement. **Délibération n°15-2017 04 03/1.4.**

Projets / travaux / Investissement

19. Approbation du devis pour le changement de la porte de la salle des associations :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du courrier en date du 03 janvier 2017 dans lequel l'entreprise DION SARL informe de sa liquidation judiciaire. Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 24 octobre 2016, le Conseil Municipal avait retenu cette entreprise pour effectuer le changement de la porte de la salle des associations. L'entreprise a donc annulé son devis. La commission communale « bâtiments » propose les devis suivants :

- Entreprise GRANGE à Bellerive-sur-Allier : 1 800.00 € HT soit 2 160.00€ TTC
- M. Yves PINEL à Montaignet-sur-l'Andelot : 1 764.00 € HT soit 2 116.80 € TTC
- Adelino BARTOLOMEU, artisan menuisier poseur à Saint-Pont : 1 680.00 € HT soit 2 016.00 € TTC

La commission propose de retenir le devis de l'entreprise Adelino BARTOLOMEU.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de M. Yves PINEL, pour un montant de 1 764.00 € HT soit 2 116.80 € TTC, suite à son efficacité et sa présence en service après-vente (notamment lors des vents forts de mars dernier).

Le Conseil Municipal, à 2 abstentions et 10 voix pour, décide de retenir le devis de M. Yves PINEL, pour un montant de 1 764.00 € HT soit 2 116.80 € TTC. **Délibération n°16-2017 04 03/3.1**

20. Approbation du devis pour l'achat d'un écran pour projection à la salle polyvalente :

Mme LAPRUGNE et M. BONNELYE propose d'équiper la salle polyvalente d'un écran de projection fixe pour toute réunion ou manifestation nécessitant une projection vidéo. La plupart des salles polyvalentes en sont équipées. 3 devis ont été demandés :

- Audio Vision Service : 281.66 € HT soit 338.00 € TTC
- IM Informatique : 353.60 € HT soit 424.32 € TTC
- Euroscène : 1 062.00 € HT soit 1 274.40 € TTC

Mme le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise Audio Vision Service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et décide de retenir le devis de l'entreprise Audio Vision Service pour un montant de 281.66 € HT soit 338.00 € TTC. **Délibération n°17-2017 04 03/3.1**

21. Approbation du devis pour le renouvellement du parc informatique de la mairie et de l'école :

Mme le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler le parc informatique de la mairie, et dans l'éventualité d'un recrutement supplémentaire au secrétariat de la mairie, installer un second poste informatique, utilisé également par Mme le Maire. Ces 2 postes seront en réseau. Pour l'école, l'ordinateur portable est obsolète et ne fonctionne plus, il est grand temps de le changer. De plus, l'institutrice demande un projecteur et un écran interactif dans le cadre de l'évolution des cours enseignés. Tous ces achats seront de qualité professionnelle, avec une maintenance technique et informatique. 3 devis ont été demandés :

- IM Informatique à Vichy : 5 873.26 € HT soit 7 047.91 € TTC
- BONVIN computers à Vichy : 6 089.17 € HT soit 7 307.00 € TTC
- VICHY BUREAU à Vichy : 6 065.92 € HT soit 7 279.10 € TTC

Mme le Maire propose de retenir le devis d'IM Informatique, pour un montant de 5 873.26 € HT soit 7 047.90 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et décide de retenir le devis d'IM Informatique, pour un montant de 5 873.26 € HT soit 7 047.90 € TTC. **Délibération n°18-2017 04 03/3.1**

22. Approbation du devis pour le mobilier bureautique de la mairie :

Dans le cadre de ce renouvellement informatique il convient de réorganiser le deuxième bureau (du maire), afin qu'il soit fonctionnel pratique et ergonomique. 2 devis sont proposés, et comprennent bureau, chaise et rangements (armoires et meubles tiroirs) :

- BUROCLASS à Clermont Ferrand : 2 643.84 € HT soit 3 172.61 € TTC
- Hyper Buro à Bellerive-Sur-Allier : 2 202.45 € HT soit 2 642.94 € TTC

Mme le Maire propose de retenir le devis de BUROCLASS à Clermont Ferrand, société de vente pour les professionnels, d'un montant de 2 643.84 € HT soit 3 172.61 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et décide de retenir le devis de BUROCLASS à Clermont Ferrand, pour un montant de 2 643.84 € HT soit 3 172.61 € TTC. **Délibération n°19-2017 04 03/3.1.**

23. Approbation du devis pour l'acquisition d'un chauffe-eau pour l'école :

Mme le Maire rappelle qu'il avait été convenu d'installer un chauffe-eau dans le couloir de l'école, où sont installés des lavabos. Pour rappel, il y a 2 ans, le conseil municipal avait hésité, craignant la fermeture de la classe. Mais il est quand même nécessaire d'installer ce chauffe-eau. 2 devis ont été demandés :

- SARL DESIAGE plombier chauffagiste à Saint-Pont : 880.24 € HT soit 1 056.29 € TTC ;
- SARL MERCIER Olivier à Cusset : 1 279.23 € HT soit 1 535.08 € TTC.

Mme le Maire propose de retenir la SARL DESIAGE pour un montant de 880.24 € HT soit 1 056.29 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et décide de retenir le devis de la SARL DESIAGE pour un montant de 880.24 € HT soit 1 056.29 € TTC. **Délibération n°20-2017 04 03/3.1.**

24. Aire de Jeux : arrêt des devis pour les jeux, la dalle et le tapis amortissant :

En continuité du projet de l'aire de jeux et de l'aménagement de l'espace public, la commission communale « espaces publics » s'est réunie et à modifier partiellement le projet. En effet, elle propose de rajouter un nouveau jeu de type tourniquet, qui implique une plus grande surface de jeux et donc de dalle et de tapis amortissant. Elle propose ainsi d'arrêter les devis comme suit :

- Confection d'une dalle (110 m²) pour l'implantation de l'aire de jeux : devis de l'entreprise Luc FAURE : 4 688.00 € HT soit 5 626.60 € TTC
- Installation du tapis amortissant (107 m²) : devis de l'EURL REPLAY SERVICES : 7 933.00 € HT soit 9 519.60 € TTC
- Fourniture, installation et vérification sécurité des jeux pour enfants : société TRANSALP : 14 601.10 € HT soit 17 521.32 € TTC.

La commission précise que cette modification n'entraîne pas un dépassement de l'enveloppe prévue initialement d'un montant de 35 529.01 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et décide de retenir les devis comme présentés ci-dessus. **Délibération n°21-2017 04 03/3.1.**

25. INFORMATIONS DIVERSES :

- Passage du camion de l'AFABD: Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le passage du camion de l'Association Agir Ensemble Face au Diabète est passé le mardi 07 mars 2017 à la salle polyvalente. Les élèves de la classe de St Pont ont été accueillis le matin pour une information ludique et amusante sur les méfaits du sucre. Notre infirmière Béatrice CONVAIN-KOENIG, ainsi que Louis JARDI, notre ostéopathe, sont venus comme prévu dans l'après-midi. Mme le Maire les remercie pour leur implication dans l'organisation de cette manifestation. Tout s'est bien déroulé.

- Vol de fuel : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la cuve de fuel de la salle polyvalente a été siphonnée, elle est allée déposer plainte à la gendarmerie et une déclaration de sinistre a été effectuée à notre assurance.
- Miroir d'agglomération Rue des Morelles / Rue d'Eau : Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la dégradation par le SIVOM de ce miroir. Suite à cela, un nouveau a été acheté, il est désormais livré et installé. L'assurance doit nous rembourser ce sinistre.

- Composition du bureau de vote des élections Législatives : scrutin des 11 et 18 juin 2017 :

**Précision importante concernant la fermeture du bureau de vote pour les élections présidentielles : l'heure de fermeture est désormais fixée à 19h00. Le secrétaire du bureau sera M. JP VERGNE, et non M. P. DUFOUR, un assesseur ne pouvant être secrétaire. **

Bureau de Vote : élections législatives

Président :	Agnès CHAUPUIS	Assesseurs suppléants :	
			Marie Ange LAPRUGNE
Vice-Présidents :	Jacky RAMBEAUD Raymond MOULIN		André BONNELYE Christophe DILON
Assesseurs titulaires :	Patrick DUFOUR Thierry SPAGNOLO Maria BARTOLOMEU Roland ARBOUSSET		Caroline BARDOT Nelly VERGNE Nicolas AUROUX
Secrétaire :	Béatrice CONVAIN-KOENIG		

Tenue du Bureau de vote :

	11 juin	18 juin
8h / 11h30	Agnès CHAUPUIS Patrick DUFOUR Raymond MOULIN	André BONNELYE Thierry SPAGNOLO Nicolas AUROUX
11h30 / 15h00	Jacky RAMBEAUD Roland ARBOUSSET Thierry SPAGNOLO	Raymond MOULIN Nelly VERGNE Patrick DUFOUR
15h00 / 18h00	Agnès CHAUPUIS Jacky RAMBEAUD Maria BARTOLOMEU	Marie-Ange LAPRUGNE Caroline BARDOT Maria BARTOLOMEU

26. QUESTIONS DIVERSES :

Des habitants de Saint Pont souhaitent clôturer leur terrain, mitoyen au terrain communal partant de la rue des Morelles et allant vers le court de tennis. Ils demandent au Conseil Municipal de bien vouloir participer financièrement à la clôture. Après discussion, le conseil municipal ne donne pas son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.